# L'ACTION

BULLETIN DU SYNDICAT CGT MICHELIN

N° 385

Février 2013



# un autre choix est possible

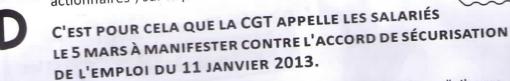
Encore une année excellente pour Michelin! La crise et les mesures d'austérité ne sont pas pareilles pour tout le monde.

Avec un résultat opérationnel en hausse de 25 %, un bénéfice record de 1,57 milliard (+ 7,5 %), le cash flow libre qui est de plus de 1 milliard d'euros, les dividendes par action à 2,4 € au lieu de 2,1 € en 2011 -ce qui représente + 14,3 %-, Michelin a les moyens de répondre aux revendications des salariés, que ce soit sur les salaires -on est loin des + 14,3 % pour les actionnaires-, sur la pénibilité, sur les coefficients.

### SOMMAIRE :

- P. 1 .... Edito
- P. 2 .... Relations sociales
- P. 3 .... Rencontre

  Est-ce la bonne méthode
  pour régler les litiges
- P. 4 .... Michelin condamné pour licenciement abusif



Michelin fait partie du CAC 40 et, avec ses camarades "loups", ils veulent dévorer tous nos acquis obtenus par la lutte! Pour eux, ce sont les salariés qui coûtent cher, mais sans les salariés, il n'y aurait pas de richesses de créées, ce ne sont pas les actionnaires qui en créent!

Ils ont décidé de s'attaquer aux emplois plutôt que de renoncer à une part de leurs marges ou de leurs profits. Avec l'aide de certaines organisations syndicales, ils veulent imposer cette politique à tous les salariés. Mais sans augmentation des salaires, des pensions, on n'inversera pas la situation.

Et le MEDEF trouvera toujours des solutions pour réduire les soi-disant coûts. A l'inverse, si on donne du pouvoir d'achat aux salariés, il y aura de la consommation et les carnets de commandes se rempliront!

Si cet accord ANI du 11 janvier passe, ce sera une régression historique pour les salariés !

Le 5 mars, le syndicat CGT appelle tous les salariés à se mobiliser et à faire grève.

Ce n'est pas un choix, c'est une nécessité!

# Relations sociales.....

### Chantemerle:

Le personnel du magasin usine s'est vu imposer par sa direction un changement d'horaires sans même les consulter et sans même faire au moins semblant d'écouter leur propositions d'aménagement d'horaires.

Et ce malgré une grève de 24 heures, où même aucune personne de la direction n'a daigné se déplacer pour rencontrer le personnel.

Quel respect pour ceux qui bossent et se lèvent tôt!

#### Combaude:

Certains hommes jeunes, usés par 10 ans de fabrication intense développent de Troubles Musculo-Squelettiques graves.

Ils sont déclarés inaptes à tous postes dans l'entreprise par la médecine du travail.

Comment est-ce possible chez Michelin à Clermont?

#### Cataroux :

Lors des revendications sur les coefficients, devant le mépris des chefs qui leur faisaient face, les salariés ont répondu à la demande qui leur était faite de citer des noms.

Les représentants de l'employeur ont osé déclasser un salarié dont le nom avait été cité en exemple.

Rétrogradé de coefficient parce que d'autres avaient revendiqué.

C'est digne des dictatures les plus reculées : si un salarié demande une augmentation, le patron descend tous les autres à son niveau. C'est chez Michelin en 2013!

#### Carmes :

Après deux rendez-vous repoussés, Monsieur l'Inspecteur du Travail, qui devait rencontrer la direction Michelin avec deux représentants CGT, pour échanger sur la carrière et le licenciement d'une salariée de ce site se sont vus "poser un lapin".

Nous savions que l'entreprise n'avait pas un grand respect pour les organisations syndicales, mais de là à ne pas en avoir non plus pour un représentant de l'Etat, ça dépasse tout!

#### Clermont :

Depuis de nombreuses années, les membres des CHSCT demandent de communiquer par informatique au sein de cette instance.

La direction a toujours refusé pour les élus CGT. Elle le fait allégrement avec les autres organisations syndicales et les correspondants sécurité...

#### Chantemerle:

De nombreux salariés de ce site se sont vus changer de forfait sans même avoir été consultés, sans que les instances représentatives du personnel ne le soient aussi.

Certains l'ont découvert le 2 janvier en se connectant sur GTA. Et là, ils ont découvert qu'à partir de cette date, ils allaient travailler 7 jours de plus par an.

Quelles belles étrennes!

#### Clermont :

Quand les salariés posent des questions, légitimes sur la paye, les primes, les retenues, les pneus d'essais, quelle réponse obtiennent-ils ?

Souvent on leur dit d'aller voir ailleurs si c'est mieux.

Pourquoi certains ont droit au Stade Marcel Michelin pour la présentation du P.A. et d'autres le petit hall d'accueil de C2 ?

## Rencontre

Vendredi 18 janvier, a eu lieu une rencontre à l'initiative du Parti Socialiste, entre le Premier Secrétaire National et la CGT Michelin, avant que celui-ci soit reçu par la Manufacture pour un déjeuner et la visite du site de Ladoux.

La délégation CGT lui a rappelé que c'était un triste anniversaire, car cela fait trente ans que Michelin a fait son premier plan "social", ceci après la venue de François Mitterrand, et que nous ne voulions pas que cela se reproduise.

Nous lui avons parlé des suppressions d'emplois depuis 1983 avec les successions de plans et la disparition des productions à Clermont et en France.

Nous avons aussi évoqué la question de la recherche qui était financée par des aides publiques avec à la sortie de nouveaux produits, de nouveaux pneus, mais surtout qui ne sont pas industrialisés à Clermont et en France.

Nous avons évoqué aussi la loi sur le contrat de génération pour lequel il y a exonération de cotisations sociales, sur l'emploi jeunes, mais rien sur un accord pénibilité pour les seniors.

Nous lui avons aussi dit que le Parti Socialiste et le Gouvernement avaient tous les moyens pour changer la société actuelle et que les salariés avaient fait un choix en votant pour eux, il ne faudrait pas les décevoir et ne pas être à la botte du MEDEF.

# Est-ce la bonne méthode pour régler les litiges ?...

Lors de la réunion officielle du CE de janvier, la CGT est intervenue pour demander que soit réglé un litige qui oppose le CE à un salarié depuis févrièr 2011. Sujet du litige : une annulation de séjour que le CE dit ne jamais avoir reçue, qui porte sur une somme d'environ 500 €. Le CE, dans le doute, a partagé "la poire en deux" : 250 € pour le salarié et 250 € pour le CE.

Pour la CGT, s'il y a doute, celui-ci doit bénéficier au salarié. C'est ce que nous avons tenté d'expliquer en vain. Au contraire, l'équipe dirigeante a un comportement digne d'un dictateur et nous dit que, lors de prochains litiges, ils feront tout payer aux salariés. Un beau sens de la justice et de l'aide aux salariés!

Depuis 2012, étant fiché en rouge, ce salarié et sa famille se voient privés de tous leurs droits au CE, les chèques cadeaux pour le Noël des enfants, porte-monnaie électronique, chèques vacances, réductions tarifaires sur les séjours, etc....

Honteux! Oui honteux et condamnable l'attitude des pseudos organisations syndicales (CFDT/CGC) qui dirigent notre CE dans lequel leur parole a plus de valeur que celle d'un adhérent.

Pour la CGT, ce n'est sûrement pas la bonne méthode pour régler les litiges!

# Michelin condamné pour licenciement abusif



Michelin a licencié un ATS (Assistant Technique et Service) de la région de Toulouse en novembre 2010 pour "insuffisance professionnelle et refus de mutation".

En 2008, cet ATS, qui a subi des lésions qui ont été prises en charge au titre du régime des maladies professionnelles a fait l'objet d'une visite d'aptitude de la part du médecin du travail, lequel a listé les différentes tâches auxquelles il serait dorénavant apte : c'est dans ces conditions que Michelin l'a affecté sur un poste en sous-traitance.

C'est après trente ans de service pendant lesquels l'ATS n'a fait l'objet d'aucune remarque quant à la qualité de son travail, mais surtout après la reconnaissance de sa maladie professionnelle, que des reproches ont commencé à lui être faits sur la partie administrative de son travail.

Michelin lui a donc proposé, en alternative au licenciement, une mutation sur un poste à Clermont-Ferrand, purement... administratif, ce que l'ATS a refusé.

Avec l'aide de la CGT, il a donc saisi le conseil des Prud'hommes de Toulouse en 2010, lequel a rendu son jugement le 20 décembre 2012.

#### ⇒ Sur le refus de mutation, le conseil des Prud'hommes dit :

"il ne s'agit pas d'une simple application d'une clause de mobilité contractuelle, au demeurant très générale, comme le soutient l'employeur. En effet, il s'agissait bien d'une mutation ainsi qu'il est d'ailleurs dit à la lettre de licenciement. La modification portait non seulement sur l'affectation géographique, ce qui pourrait relever de la mobilité, mais également sur le poste lui-même. Il est en effet fait état d'un poste que l'employeur considérait comme mieux adapté aux compétences du salarié, poste d'ailleurs purement administratif. Il s'agissait donc bien d'une modification de contrat. Le refus du salarié ne peut dans ces conditions être en lui-même une cause de rupture".

#### ⇒ Sur l'insuffisance professionnelle de la partie administrative, le conseil des Prud'hommes dit :

"...il ne peut être caractérisé une insuffisance professionnelle cause de rupture et ce d'autant plus qu'il s'agissait de fonctions nouvelles pour le salarié pour lesquelles on ne dispose pas de véritables éléments sur une formation.... On peut simplement ajouter qu'alors que l'employeur invoquait des défaillances dans la partie administrative du poste, il envisageait d'affecter le salarié sur des fonctions purement administratives sans même prévoir de formation complémentaire. Le licenciement est donc bien dépourvu de cause réelle et sérieuse."

#### Le conseil des Prud'hommes a donc condamné Michelin :

- à payer au salarié la somme de 45 000 euros à titre de dommages et intérêts,
- à payer au salarié la somme de 1 500 euros par application de l'article 700 du code de procédure civile,
- à rembourser six mois d'indemnités de chômage versées par les Assedic au salarié soit 9360 euros,
- à payer les dépens.

Michelin, n'ayant pas fait Appel de la décision, reconnaît donc sa faute!